

Plainte abusive d'un voisin

Par **Elise 34**, le **21/10/2015** à **17:01**

Bonjour,

Nous avons emménagé en août dans un appartement dont nous sommes propriétaires. Depuis notre installation, nous subissons les foudres de la voisine d'en dessous qui nous reproche quotidiennement de marcher !!!

L'immeuble étant mal isolé (début du XXème, parquet ancien), et forts de notre volonté de nous intégrer dans la copropriété, nous avons immédiatement décidé de marcher en chaussettes chez nous et de placer des patins en feutre sous les pieds de nos chaises, tables, canapé, etc. pour montrer notre bonne volonté.

Malheureusement, notre voisine est de plus en plus agressive, notamment les soirs où nous recevons des amis pour dîner à qui nous ne demandons pas de retirer leurs chaussures pour ces soirs à caractère exceptionnel.

Hier la Police est même intervenu à 21h30 à sa demande alors que nous étions à table, à 3 personnes seulement, sans musique, sans éclats de voix ... un simple dîner de semaine. La Police a constaté qu'on nous "entendait" de chez elle, ce qui ne m'étonne pas vu le niveau d'isolement. Mais nous ne faisons rien d'anormal, que marcher et parler, rien de plus. 2 des 3 policiers étaient d'accord avec nous, la 3eme a dit qu'une main courante serait déposée (aussi infondée et abusive soit elle) !!

L'avenir s'annonce compliquer car nous sommes certains d'être dans une situation de bruit normal, que nous avons malgré tout fait des efforts et qu'elle est certaine d'être dans son bon droit.

Comment nous défendre d'une manière générale face à cette situation ?

Merci d'avance pour votre aide,
Cordialement,